



Pourquoi le Traité de l'OMS devrait vous inquiéter



**Organisation
Mafieuse de la Santé**

« L'OMS, devrait être déclarée organisation terroriste en raison des dégâts qu'elle a causés et des mensonges qu'elle a répandus. » Mislav Kolakusic, juge anticorruption croate, député européen, sur le "Traité Pandémie" de l'OMS, au parlement européen.

L'OMS ne sert plus la santé mondiale mais des intérêts privés

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est une agence spécialisée des Nations Unies, créée en 1948 pour « renforcer la coopération internationale en vue d'améliorer les conditions de santé publique » (1). **Mais elle s'est éloignée de sa mission initiale.**

La raison en est que son financement provient dorénavant à 80% de sources privées (contre 20% des Etats). **Bill Gates**, grâce à sa fondation Bill & Melinda Gates et à ses ONG (GAVI, CEPI, SAGE, Rotary international), est le plus gros bailleur de fonds de l'OMS, loin devant les Etats-Unis, ce qui en fait le **dirigeant officiel, quoique non élu (2)**. **Dans ce rôle, il est en mesure de s'assurer que les décisions prises par l'OMS profitent à ses intérêts et à ceux de ses partenaires de l'industrie pharmaceutique.**

L'OMS a déclaré en 2019 (donc avant le Covid) que les meilleures pratiques pour juguler une épidémie consistaient à éviter

les quarantaines ou les confinements, à vivre normalement en isolant les malades et en laissant les médecins prescrire (3). Le port du masque non plus n'était pas recommandé. Mais, du fait de sa mise sous tutelle par les intérêts privés, son discours a changé. **Peu importe la science, il fallait au contraire que l'OMS recommande les règles opposées, celles qui enrichiraient le plus les multinationales**, en terrorisant les populations et en les privant des libertés fondamentales, afin de les rendre dociles à la vaccination, source ultime de profit.

Peu importe aussi l'inefficacité du vaccin Covid et ses effets secondaires effrayants qui obligent à parler de **crime de masse**: les chiffres actuels, venant de plusieurs sources indépendantes, donnent **1 décès pour 1 000 injections, soit 17 millions de morts dans le monde (et 120 000 en France) (4) et (5)**. La censure à tous les niveaux, organisée par les médias subventionnés, les gouvernements et l'OMS, a pour l'instant protégé les responsables (6). **Les labos pharmaceutiques et leurs actionnaires ont gagné des dizaines de milliards de**

dollars (7), tandis que le contribuable a financé le programme dispendieux et contre-productif de l'OMS.

L'industrie pharmaceutique voudrait bien répéter son « coup » du Covid pour continuer à s'enrichir année après année. Pour cela, en 2021, **l'OMS a avancé des arguments selon lesquels il était nécessaire de modifier le RSI (Règlement Sanitaire International, dont l'objectif est d'améliorer la coordination de la surveillance internationale en réponse aux urgences sanitaires) pour faire face aux prochaines pandémies censées être plus fréquentes et provenir des animaux. Ces arguments sont infondés car la mortalité diminue depuis 120 ans grâce aux antibiotiques et aux meilleures conditions de vie, et les contacts avec les animaux diminuent du fait de la perte de la biodiversité (8)**. **Mais peu importe, l'objectif des amendements est de livrer la santé mondiale à la finance.**

Un coup d'Etat mondial sous couvert de biosécurité

Les amendements au RSI (9)

- **Supprimer les protections des droits de l'homme** actuellement garanties (dans le Pacte international des Nations Unies): la phrase « dans le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes » est supprimée. Cela signifie que votre corps ne vous appartiendra plus et que vous n'aurez plus la liberté de refuser l'injection obligatoire d'un produit expérimental décidée par l'OMS.

- **Passer les recommandations de l'OMS de « consultatives » à « obligatoires »**, de sorte que les États membres, qui auront perdu toute souveraineté sanitaire, **DEVRONT** les mettre en œuvre, sous peine de sanctions.

- **Laisser à l'OMS la possibilité de déclarer à sa guise, sans justification, une « urgence sanitaire » ou une « pandémie » grâce à des définitions « élargies »** et complaisantes. Le Directeur Général pourra décider seul de mesures telles que la fermeture des frontières, les restrictions de voyage avec passeports vaccinaux, les confinements, les vaccinations obligatoires...

- **Renforcer la surveillance pour arrêter la « désinformation »**: les nations devront censurer leurs citoyens sur les réseaux sociaux pour ne laisser filtrer que le message de santé publique créé par l'OMS.

- **Réduire considérablement les exigences de sécurité sur les vaccins et les médicaments en termes de tests.**

Le Traité pandémie OMS (10)

En plus des amendements au RSI, l'OMS propose un *Traité sur la pandémie*, qui vise à fournir des réseaux de financement (le financement de l'OMS par les Etats passerait de 7 à **40 milliards**), de gouvernance et d'approvisionnement.

Points remarquables du Traité

- **Obliger les gouvernements à partager avec l'OMS tous les virus ayant un « potentiel pandémique » et autoriser les recherches de gains de fonction (p. ex. rendre le virus plus contagieux), ce qui est la porte ouverte à de nouvelles épidémies** (les deux dernières viennent du virus SARS-COV2 et de celui de la variole du singe, échappés, intentionnellement ou non, de laboratoires).

- **Le pouvoir de l'OMS sera étendu**, grâce au programme « One Health » ([11](#)), à **l'alimentation et à l'environnement. L'OMS aura un pouvoir sur toute notre vie** et pourra p.ex. déclarer le changement climatique comme une urgence sanitaire et exiger des confinements climatiques.

Les délais (12)

Les amendements du RSI et le Traité Pandémie seront votés par l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS, organe décisionnel de l'OMS) **en mai 2024**, vote majoritaire pour le premier et vote à la majorité des 2/3 pour le second. Les Etats auront ensuite 10 mois pour les ratifier (mars 2025). Date de fin de rejet du RSI par les Etats: décembre 2023.

METTRE FIN A LA PRISE DE POUVOIR DE L'OMS SUR NOS VIES ET CELLES DE NOS ENFANTS DOIT ETRE NOTRE PLUS GRANDE PRIORITE !

Que faire?

- Rejoignez le collectif **Parents en Colère** (www.parentsencolere.fr)

qui vous informe et vous permet d'agir

- Télécharger la lettre et envoyez-la à vos élus pour les mobiliser: <https://urlz.fr/mE1t>



Accès aux sources de (1) à (12)

<https://tinyurl.com/2p9yf426>

